



Etude ASTERES pour L'Union Nationale des Entreprises du Paysage

22 000 vies sauvées en France en 2023 grâce aux espaces de nature en ville

Paris, le 5 juin 2024 –L'Union Nationale des Entreprises du Paysage ([Unep](#)) dévoile les résultats d'une étude inédite menée par le cabinet Asterès. L'objectif : évaluer la création de valeur via les bienfaits sanitaires et environnementaux des espaces verts urbains en France. L'étude révèle ainsi que les espaces de nature en ville ont évité 275 000 pathologies et sauvé 22 000 vies en 2023, soit 60 vies par jour.

Chiffres clés et enseignements de l'étude

- En 2023 en France, les espaces verts ont :
 - Sauvé 22 000 vies, soit 60 décès évités chaque jour
 - Prévenu plus de 275 000 pathologies ou traitements, dont 95 000 prescriptions d'anti-dépresseurs chez les moins de 65 ans
 - Réduit la température des villes de -1,4°C en moyenne
- Les espaces verts ont permis d'économiser 2,3 milliards d'euros en France en 2023, soit 33,82 euros par habitant, en évitant :
 - 1 800 millions d'euros de dépenses liées aux effets du dérèglement climatique
 - 525 millions d'euros liés aux frais de santé et pertes de production
- Les arbres urbains français ont stocké plus de 20 Mt de CO₂ en 2023, soit l'équivalent de plus de deux fois les émissions annuelles de CO₂ du secteur résidentiel en France.
- Asterès estime que la surface des espaces verts pourrait être augmentée de 14% en France, en ramenant à la moyenne les villes présentant des surfaces d'espaces verts faibles.
- Ce scénario crédible permettrait :
 - De sauver 2 100 vies supplémentaires par an, soit plus de 5 vies par jour
 - D'éviter 17 200 cas de pathologies chroniques et 5 000 traitements anti-dépresseurs
 - D'économiser 313 millions d'euros supplémentaires chaque année

Retrouvez l'infographie complète de l'étude [ici](#)

Espaces de nature en ville en France : où en est-on ?

Quelle est la place des espaces verts en zone urbaine en France ? L'étude Asterès pour l'Unep, basée sur les données de 72 zones urbaines, fait état d'un **taux de couverture de 34% sur le territoire français**. Cela correspond à 96 m² de surface moyenne d'espaces verts par habitant dans les zones urbaines françaises, soit la moitié d'un cours de tennis.

Ce résultat classe la France parmi les mauvais élèves d'Europe, la moyenne européenne étant à 44%. Les pays les plus vertueux, comme la Finlande, la Croatie ou encore l'Espagne, atteignent des taux supérieurs à 60%. Seuls quelques pays font moins bien que la France, notamment le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et les Pays-Bas.

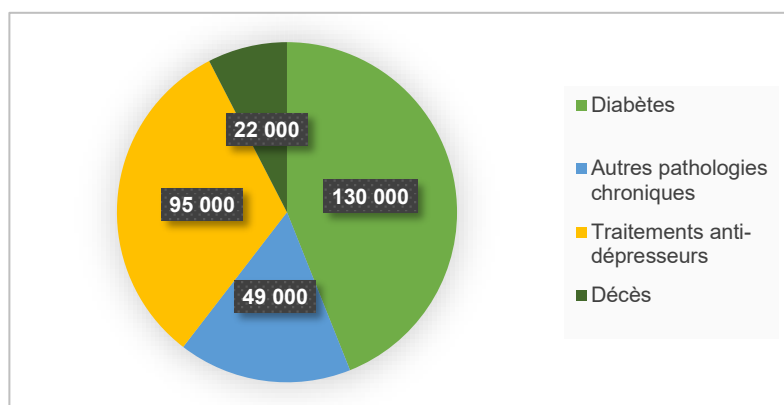
Pour entretenir ces espaces verts, les études estiment les dépenses à 3,3 milliards d'euros en 2023, soit environ 1 540 € par habitant. Elles comprennent à la fois les dépenses dans les services de paysagistes (création, aménagement, entretien), qui s'élèvent à 2,9 milliards d'euros, et les dépenses de particuliers dans les végétaux d'extérieur (ornements et potagers, hors cimetières), estimées à 367 millions d'euros.

Les espaces de nature en ville au service de la santé des Français

Ces espaces verts ont évité plus de 275 000 pathologies ou traitements rien que sur l'année 2023 en France. Chez les seniors, 130 000 cas de diabète de type 2 ont été évités, soit 6% de la prévalence chez cette catégorie d'âge. Chez les moins de 65 ans, les espaces verts ont prévenu 95 000 prescriptions d'anti-dépresseurs, soit 8% des traitements au sein de cette catégorie d'âge.

Enfin, pour l'ensemble de la population, les espaces verts ont évité 22 000 décès l'année dernière, soit une moyenne de 60 décès par jour, représentant 3% des décès toutes causes.

Graphique : nombre de pathologies, traitements ou événements de santé évités par les espaces verts en 2023



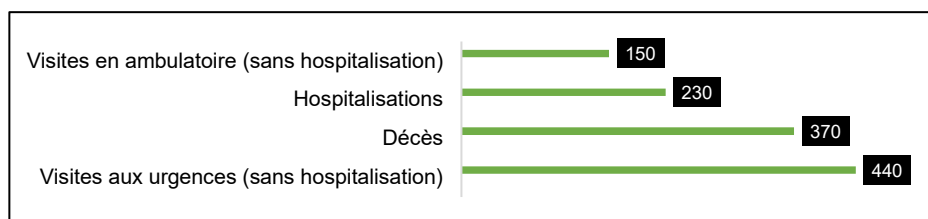
Un impact conséquent sur la qualité de l'air et les températures des villes

L'étude montre également les effets des espaces verts sur la qualité de l'air en ville. En France, les arbres urbains ont stocké plus de 20 Mt de CO₂ en 2023, soit l'équivalent de plus de deux fois les émissions annuelles de CO₂ du secteur résidentiel en France.

Par ailleurs, ils ont absorbé environ 11 000 tonnes de polluants atmosphériques, prévenant plus 1 500 cas d'asthme infantile. Cette absorption concerne principalement de l'ozone (7 200 tonnes), du dioxyde d'azote (1 800 tonnes) et des particules en suspension (1 500 tonnes).

En plus de mieux respirer, les espaces verts permettent de mieux supporter les périodes de forte chaleur estivale, en régulant les températures dans les zones urbaines : les espaces verts ont réduit la température des villes de -1,4°C en moyenne pendant l'été 2023, évitant 370 décès et plus de 800 passages à l'hôpital. 684 journées anormalement chaudes ont été évitées en cumul pour toutes les villes, soit 9 journées par ville en moyenne.

Graphique : nombre de décès et passages à l'hôpital évités en 2023 via l'atténuation des vagues de chaleur par les espaces verts



2,3 milliards d'euros créés par les espaces verts en 2023

Tous ces bienfaits environnementaux et sanitaires ont un impact économique conséquent : **Asterès estime la valeur créée par les espaces verts à 2,3 milliards d'euros l'année dernière**, soit 33,82 euros par habitant. Pour des dépenses dans les espaces verts estimées à 3,3 milliards d'euros, cela signifie que chaque euro dépensé dans les espaces verts génère **0,7€ de valeur sanitaire et environnementale pour la collectivité**.

Cette estimation comprend 1 800 millions d'euros qui correspondent aux **effets du dérèglement climatique empêchés** via la séquestration de CO₂, sur la base d'un coût de 95€ par tonne de CO₂.

Les espaces verts permettent par ailleurs d'économiser 525 millions d'euros en frais de santé et pertes de production évitées.

« L'étude met en évidence un décalage entre ceux qui financent les espaces verts et ceux qui en bénéficient : 76 % de la valeur créée par les espaces verts est créée à l'étranger via l'atténuation du changement climatique, alors même qu'ils sont financés par des acteurs locaux, et 23 % profite aux acteurs de la santé, alors qu'ils ne contribuent pas beaucoup à leur financement. À l'inverse, les municipalités, ménages et copropriétés financent majoritairement les espaces verts sans en être les principaux bénéficiaires. Si ce décalage est typique des biens créant des externalités positives, il est toutefois intéressant de réfléchir à des incitations pour intégrer la valeur des services sanitaires et environnementaux des espaces verts. Ces incitations devraient viser non seulement les acteurs publics, mais aussi les entreprises et ménages, afin de mobiliser les terrains privés », analyse Nicolas Bouzou, directeur du cabinet d'études Asterès.

Aller encore plus loin dans la végétalisation des villes

Et ces effets pourraient être encore plus conséquents, si le potentiel de végétalisation des villes était pleinement exploité. En analysant la relation entre la surface d'infrastructures vertes, la surface totale de la ville et sa population, Asterès a constaté que sur 72 villes, 43 présentaient des surfaces d'espaces verts faibles. En ramenant la surface d'espaces verts dans ces villes à la moyenne, **ces villes pourraient empêcher 24 400 événements de santé indésirables supplémentaires, capter 3 Mt de carbone en plus, tout en réduisant leurs températures locales de 0,2°C.**

Cela permettrait par ailleurs d'augmenter la **surface des espaces verts de 14% sur l'ensemble du territoire**, avec des impacts très concrets : sauver 2 100 vies supplémentaires, soit plus de 5 vies par jour, et éviter 17 200 cas de pathologies chroniques et 5 000 traitements anti-dépresseurs, tout en économisant 313 millions d'euros supplémentaires pour la collectivité.

Pour l'Unep, l'étude objective les bénéfices concrets des espaces naturels pour l'ensemble de la population française, et pointe du doigt l'urgence à accélérer la végétalisation utile et pérenne des villes, au profit de la qualité de vie des citoyens.

« Pour nous, les enseignements de cette étude sont très clairs : la végétalisation des villes a un impact sanitaire, environnemental et socio-économique direct pour les Français, et nous pouvons, nous devons aller encore plus loin. Pour relever ce défi, les 32 450 entreprises du paysage françaises sont en première ligne, et œuvrent au quotidien pour la transition écologique des territoires. Nous continuons à nous mobiliser, notamment auprès des pouvoirs publics, pour accélérer la végétalisation de nos villes et les rendre ainsi plus résilientes face aux réchauffement climatique », conclut Nicolas Leroy, président de la commission économique de l'Unep.

Pour recevoir le rapport complet de l'étude, [cliquez ici](#)

Note méthodologique :

Cette étude s'est principalement basée sur une revue de la littérature existante avec l'analyse de plus de 70 publications académiques et rapports internationaux.

Pour ses estimations quantitatives, le cabinet s'est basé sur des données de superficie couverte par des espaces verts dans 72 zones urbaines (Source : Agence Européenne de l'Environnement), comptant pour un tiers de la population urbaine. Le taux de couverture par des espaces verts de ces villes a été estimé à 34%, soit moins que la moyenne européenne de 41%.

L'étude bibliographique s'est attachée à analyser différents facteurs, et notamment l'impact des espaces verts sur différentes pathologies et sur les aspects environnementaux. Cette étude a permis de faire ressortir des corrélations entre taux de couverture par des espaces verts et des améliorations sur les aspects considérés. Sur la base de ces impacts estimés et la superficie d'espaces verts considérée pour la France, une hypothèse quantitative en termes de volumes et de valeurs a pu être estimée pour la France.

Pour les estimations de valeur, les chiffres donnés sont indiqués comme plutôt conservateurs, entre autres parce qu'ils n'incluent que des flux monétaires tangibles : les dépenses de santé évitées pour l'Assurance maladie et les organismes complémentaires, les pertes de production évitées pour les entreprises et pour l'environnement, les dommages évités via la séquestration de CO₂. Les coûts intangibles comme la souffrance ou la perte de qualité de vue ne sont pas pris en compte dans l'estimation des valeurs.



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

L'Unep est la seule organisation professionnelle représentative des 32 450 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses

adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; en 2014, l'Unep obtient le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE). L'Unep a été reconnue partenaire « Engagé pour la nature » par l'Office Français de la Biodiversité en 2021.



CONTACTS PRESSE

Agence Hopscotch PR

unep@hopscotch.fr

Tina Meunier / 06 60 22 12 44 – tmeunier@hopscotch.fr